



FICHE DU POSTE

ORTHOPTISTE

DIRECTION / SERVICE :	DIRECTION ENFANCE FAMILLE Pôle territorial de PMI
SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT :	Médecin coordinateur
LOCALISATION DU POSTE :	MONTBELIARD

CONDITIONS STATUTAIRES

Définir le poste dans la nomenclature de la Fonction Publique Territoriale (catégorie, filière, cadre d'emploi et grade)

CATEGORIE			FILIERE :	Administrative	Médico-sociale	X
A	B	C		Technique	Sociale	
X				Autre		

CADRES D'EMPLOIS :	Orthoptistes
GRADES :	Tous les grades
RIFSEEP	A 11

QUALIFICATIONS REQUISES

Diplôme souhaité et/ou requis :	Diplôme national d'orthoptiste : certification de capacité
Formations / habilitations obligatoires ou à prévoir :	Permis de conduire B et utilisation habituelle d'un véhicule.
Expérience souhaitée :	<i>Indiquer en nombre d'année la nécessité, éventuelle, d'expérience dans un domaine précis</i>

FINALITES DE L'ENTITE

Contribuer à un dépistage précoce des troubles visuels en amont du repérage infirmier et médical, afin de réduire les pertes de chance et les inégalités sociales.

MISSIONS PRINCIPALES DU POSTE

Il exerce la fonction d'orthoptiste au sein du service de PMI.

Il participe au sein de l'équipe de PMI aux actions de prévention pour les enfants de moins de 6 ans en école maternelle (en référence à la loi de PMI du 18 décembre 1989), en assurant le dépistage des troubles visuels.

Action de dépistage visuel en centre médico-social dans le cadre du bilan du 9^{ème} mois des enfants suivis en PMI, ou présentant des antécédents visuels familiaux ou personnels.

MISSIONS SECONDAIRES DU POSTE

Le dépistage des troubles visuels ainsi que le suivi de la prise en charge sont assurés, en lien avec les médecins ou les infirmières puéricultrices de PMI.

Le secret professionnel est respecté.

ACTIVITES SPECIFIQUES DE L'AGENT

Il assure le dépistage des troubles visuels chez les enfants de 0 à 6 ans, en bilan en école en première intention et en consultation sur orientation :

- mesure de l'acuité visuelle
- étude de la mobilité oculaire
- étude de la vision binoculaire
- étude de la vision des couleurs

Il informe les parents des résultats et propose une consultation spécialisée le cas échéant.

Il participe au conseil technique des enseignants ayant en charge des enfants présentant une déficience visuelle.

Il assure la transmission des éléments nécessaires pour le suivi aux médecins, infirmières puéricultrices des espaces.

Il recueille les éléments nécessaires à l'élaboration des tableaux de bord et des statistiques.

Il maintient à niveau ses connaissances et participe à l'information technique du personnel.

Il rend compte de son activité.

COMPETENCES

SAVOIRS	Diplôme « capacité d'orthoptiste » Intérêt pour une démarche de prévention Capacité de travail en équipe
SAVOIR – FAIRE	Maîtrise du logiciel informatique utilisé. Rigueur dans le recueil de données. Qualité d'organisation et d'anticipation. Capacités d'adaptation.
SAVOIR – ETRE	Qualités relationnelles (ouverture, dialogue, écoute) Capacité à travailler auprès de jeunes enfants

INTERLOCUTEURS

Identifier les interlocuteurs privilégiés (internes et externes) de l'agent en dehors des liens hiérarchiques

INTERNES	EXTERNES :
Le dépistage des troubles visuels ainsi que le suivi de la prise en charge sont assurés, en lien avec les médecins ou les infirmières puéricultrices de PMI.	Les ophtalmologistes libéraux et hospitaliers Les personnels de l'Education Nationale Les structures spécialisées : CAMSP – CRESDEV Les parents dans certains cas

CONDITIONS D'EXERCICE

Préciser les cadres d'intervention et les conditions d'exercice liés au poste

Spécificités horaires	Indiquer si le poste défini requière des horaires spécifiques de permanence, d'astreinte, ... liés aux nécessités de service
Déplacements	Mobilité géographique, déplacements en école maternelle sur le pôle concerné. Autorité hiérarchique : le médecin coordinateur <ul style="list-style-type: none"> - Encadrement technique - Evaluation de l'activité - Formation - Gestion : congés, récupérations, temps partiels, titularisation, frais de déplacement, congés de maladie, organisation des plannings.
Particularités liées au poste	Le protocole des bilans en école maternelle défini par le Département du Doubs est appliqué. La prévention des troubles visuels est assurée.